

Assemblée des délégués des 4 et 5 novembre 2019 à Berne

Budget 2020

Proposition

L'Assemblée des délégués adopte le budget 2020 qui prévoit

1. un excédent de charges de CHF 6 988 et
2. des contributions des membres à hauteur de CHF 6 063 102.

Berne, le 29 août 2019
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat
Hella Hoppe

Table des matières

1	Remarques générales	3
2	Compte d'exploitation.....	4
3	Charges des projets (frais de personnel et généraux)	8
4	Charges structurelles	14
5	Tableau des variations du capital	16
6	Contributions des membres – commentaires.....	19
7	Contributions des membres	20
8	Sommes cibles et autres contributions	21

1 Remarques générales

Le présent budget comprend le compte d'exploitation et le tableau des variations du capital, en application de la règle comptable GAAP RPC 21.

Les comptes bouclent sur un résultat annuel équilibré.

L'année 2020 marquera le premier exercice de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS. Les préparatifs de la nouvelle ère ont déjà été entamés au niveau de l'organisation et de la communication et ces travaux se poursuivront en 2020. Les missions fondamentales de la FEPS, telles les tâches dans le domaine de l'œcuménisme et les relations extérieures seront maintenues et les projets commencés les années précédentes, comme Diaconie Suisse, le Prix de la prédication 2020 ou la prévention de transgressions et de violences sexuelles se poursuivront.

Le budget repose sur l'hypothèse que le Synode créera des champs d'action en été 2020 et que les travaux à cet effet seront entamés dès la seconde moitié de l'année. À cet effet, le budget prévoit des heures de travail pour un équivalent de 240 KCHF, plus une petite réserve pour les frais généraux.

Le Conseil a articulé le budget autour des six thèmes *«Être Église protestante sur trois plans»*, *«Être Église protestante avec d'autres»*, *«La foi et la proclamation protestantes»*, *«La célébration et la prière protestantes»*, *«L'action protestante»* et *«L'engagement public protestant»*. Les projets prévus ont été ventilés sur ces domaines.

Abstraction faite des contributions transférées et des contributions provenant de fonds liés, environ 25% du budget des projets sont destinés à la convergence des trois plans. Une somme importante ira en particulier aux champs d'action.

Le 100^e anniversaire de la fondation de la FEPS tombe dans le premier exercice de l'EERS. Dans le cadre du premier Synode, la FEPS fera un retour sur son histoire centenaire et retracera le chemin ayant mené d'une organisation faïtière à l'Église évangélique réformée de Suisse, comme communion d'Églises.

Les projets de Diaconie Suisse déjà en cours seront poursuivis. Cela concerne en particulier le site Internet *diaconie.ch*. Dans les années 2017 à 2019, la mise en place et l'entretien de ce site ont bénéficié d'un financement de démarrage consenti par la Conférence des Églises protestantes de Suisse alémanique KIKO. Le site continuera d'opérer comme jusqu'ici.

Les charges prévues pour chaque domaine thématique sont présentées en détail aux pages 8-13.

Le Secrétariat table sur un effectif de 36 collaboratrices et collaborateurs pour 22,6 équivalents temps plein. Sur ce total, les coûts occasionnés par 14 personnes, soit 9,2 équivalents temps plein, sont affectés aux charges structurelles.

Le temps de travail a été évalué sur la base d'un tarif journalier moyen de 697 CHF.

L'immeuble a été réévalué en 2010 ; il est amorti par un montant annuel proche de 100 KCHF. Grâce au prélèvement d'un même montant de la réserve de réévaluation, cet amortissement reste toutefois sans effet sur le résultat annuel.

Les contributions globales n'ont pas changé depuis 2012 et le montant budgété est donc de 6 063 KCHF. Les montants à charge des différentes Églises membres ont été établis selon le règlement concernant la clé de répartition des contributions. Un recensement a été effectué en 2018 pour actualiser le nombre de membres et les valeurs influençant le facteur de l'Église. La clé de répartition se base sur les nouveaux chiffres.

2 Compte d'exploitation

	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
1 Produits						
1.1 Contributions des membres	6'063	75.6	6'063	73.5	6'063	75.9
1.2 Autres contributions (aux projets)	537	6.7	644	7.8	636	8.0
1.3 Donations reçues (affectées)	0	0.0	0	0.0	0	0.0
1.4 Sommes cibles pour transmission	955	11.9	955	11.6	1'082	13.5
1.5 Collectes pour fonds	425	5.3	555	6.7	122	1.5
Total produits internes	7'980		8'217		7'903	
1.6 Produits de prestations fournies	40	0.5	30	0.4	79	1.0
1.7 Produits de remboursements div. des assurances	0	0.0	0	0.0	10	0.1
Total produits	8'020	100.0	8'247	100.0	7'992	100.0
Charges d'exploitation						
2 Charges de projets						
2.1 Frais de personnel	-2'051	24.5	-2'234	25.7	-2'045	25.4
2.2 Frais de voyage et de représentation	-83	1.0	-51	0.6	-57	0.7
2.3 Frais généraux	-2'217	26.5	-2'336	26.9	-1'810	22.5
2.4 Transmission des sommes cibles	-955	11.4	-955	11.0	-1'082	13.4
2.5 Transmission d'autres contributions	-420	5.0	-420	4.8	-350	4.3
Total charges de projets	-5'726	68.5	-5'996	69.1	-5'344	66.4
3 Charges structurelles						
3.1 Frais de personnel	-1'893	22.6	-1'875	21.6	-1'888	23.5
3.2 Frais de voyage et de représentation	-115	1.4	-135	1.6	-96	1.2
3.3 Frais généraux	-385	4.6	-428	4.9	-498	6.2
3.4 Frais d'entretien	-100	1.2	-100	1.2	-99	1.2
3.5 Amortissements	-142	1.7	-142	1.6	-123	1.5
Total charges structurelles	-2'635	31.5	-2'680	30.9	-2'704	33.6
Total charges d'exploitation	-8'361		-8'676		-8'048	
Résultat d'exploitation	-341		-429		-56	
4 Résultat financier						
4.1 Produits financiers	70		70		-172	
4.2 Charges financières	-20		-20		-23	
Total résultat financier	50		50		-195	
5 Autres résultats						
5.1 Produits sans rapport avec l'organisation	164		140		139	
5.2 Charges sans rapport avec l'organisation	-148		-130		-146	
5.3 Produits exceptionnels	0		0		27	
5.4 Charges exceptionnelles	0		0		0	
Total autres résultats	16		10		20	
Résultat avant variation du capital des fonds	-275		-369		-231	
6 Variation du capital des fonds						
6.1 Fonds affectés						
Allocation	-938		-1'040		-535	
Utilisation	997		1'066		665	
6.2 Fonds libres						
Allocation	-30		-30		-216	
Utilisation	239		370		374	
Total variation du capital des fonds	268		366		288	
Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	-7		-3		57	
Attributions						
Attribution / utilisation capital de l'organisation	7		3		-57	
Résultat annuel	0		0		0	

Explications relatives au compte d'exploitation

Produits

1.1 Contributions des membres

Les contributions ordinaires s'élèvent à 6 063 KCHF. Elles sont inchangées depuis 2012.

1.2 Autres contributions

Les autres contributions englobent les contributions extraordinaires des Églises membres selon le § 39 de la constitution pour l'aumônerie dans les centres fédéraux (420 KCHF), les contributions journalières pour le Synode, la CPE et à la Conférence Femmes (42 KCHF), ainsi que les contributions de tiers d'un montant de 75 KCHF destinés à Diaconie Suisse.

1.4 Sommes cibles destinées à être transmises

Les sommes cibles comprennent la contribution socle aux œuvres d'entraide et missionnaires protestantes (895 KCHF) et la collecte pour l'Institut œcuménique Bossey (60 KCHF).

1.5 Collectes pour fonds spécifiques

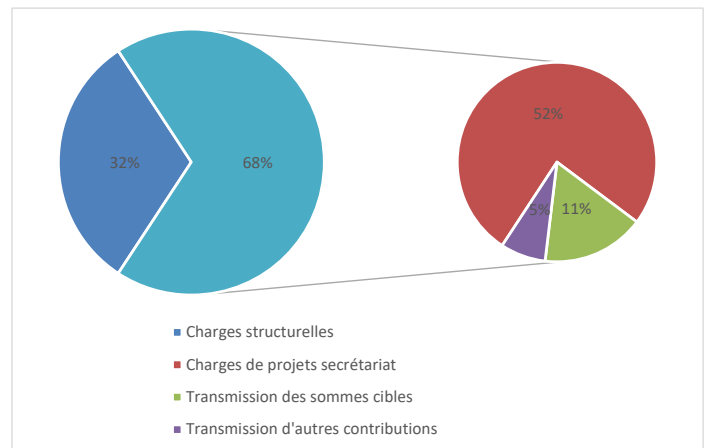
Des fonds sont collectés pour le Fonds Travail des Femmes (90 KCHF) et le Fonds Droits de l'Homme (35 KCHF), auxquels vient s'ajouter une nouvelle collecte pour la Solidarité protestante suisse (300 KCHF) en 2019. La collecte pour le Fonds des Églises suisses à l'étranger n'est plus organisée.

1.6 Produits pour prestations fournies

Sous les produits pour prestations fournies sont regroupées l'indemnité pour la gestion de la Fondation de solidarité des pasteurs, ainsi que les recettes tirées de l'utilisation du site Internet *diaconie.ch*, d'exposés et de publications, etc.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation englobent les charges de projets ainsi que les charges structurelles ; elles se montent à 8 360 KCHF. Sur ce total, 31,5% sont absorbés par les charges structurelles (services centraux, Conseil, Synode) et 68,5% imputables aux projets. Cependant, le Conseil ne peut pas disposer librement de tout le budget des projets, 17% des charges d'exploitation étant affectées d'emblée aux œuvres d'entraide et missionnaires protestantes, Bossey et l'aumônerie dans les centres fédéraux. Restent 4 350 KCHF dont 400 KCHF sont également des contributions de Fonds à des projets de tiers.



2. Charges de projets

Les charges des projets sont détaillées à partir de la p. 8.

2.5 Transmission d'autres contributions

Contributions extraordinaires des Églises membres à l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérants d'asile, selon le §39 de la constitution.

3. Charges structurelles

Les charges structurelles englobent non seulement les services centraux et l'administration, mais aussi toutes les charges liées à la structure démocratique (Synode et Conseil). En font également partie le travail accompli par les membres du Conseil dans des commissions et des groupes de travail, la participation à des délégations, ainsi que la représentation à l'extérieur.

Pour les détails, voir le tableau des charges structurelles à la page 14.

Résultat d'exploitation

Comme par le passé, le résultat d'exploitation de l'exercice est compensé par les produits des immobilisations financières (50 KCHF) et par des prélèvements sur les fonds (détails à la p. 7). Le budget anticipe un excédent de charges de 340 KCHF.

4. Résultat financier

Le résultat financier englobe les intérêts et les dividendes escomptés sur les parts de fonds et les charges pour la gestion de la fortune. Les fluctuations des cours ne sont pas budgétées.

5.1 1 Produits/charges sans rapport avec l'organisation

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC.CH) est engagée par l'intermédiaire de l'EERS. Les charges nous sont remboursées à 100%.

Les charges engendrées par le secrétariat du Conseil Suisse des religions (SCR) sont financées par des prélèvements du Fonds SCR.

Compte des fonds

6.1 Fonds affectés

Les fonds sont affectés si les donateurs en ont clairement fixé l'objectif, respectivement ont effectué un don en spécifiant son affectation.

La fortune de Solidarité protestante suisse a été transférée à la FEPS au début de l'année 2019. Le Conseil escompte une collecte annuelle de quelque 300 KCHF.

Concernant le montant de la collecte du Fonds Travail des femmes, les attentes ont été révisées à la baisse au vu des résultats des années précédentes.

En 2012, le Fonds Journées de l'Église en Suisse avait été alimenté d'un don de la Schweizerische Vereinigung für Evangelische Treffen d'un montant de 63 KCHF. En 2017, 100 KCHF du compte d'exploitation avaient été affectés à la partie publique du premier Synode en 2020. Dans le budget présenté ici, il n'est pas prévu d'organiser une Journée de l'Église en Suisse selon la formule prévue en 2017. La commémoration du 100^e anniversaire de la fondation de la FEPS aura néanmoins lieu dans le cadre du premier Synode pour laquelle un prélèvement de 50 KCHF a été budgété.

6.2 Fonds libres

Les fonds libres sont également attribués à un objectif qui peut toutefois être modifié par l'organe compétent de l'EERS (Conseil ou Synode), sans que les droits de tiers n'en soient affectés.

Dans ces fonds libres figurent le Fonds pour la prévoyance vieillesse, le Fonds Huldrych Zwingli, le Fonds pour les manifestations internationales, le Fonds John Jeffries et le Fonds de solidarité.

Les fonds sont en fait les réserves constituées par l'EERS pour des charges survenant à intervalles irréguliers. Le Fonds pour les manifestations internationales bénéficie chaque année

d'un apport de 30 KCHF dédiés au soutien de manifestations des organisations internationales, le Fonds Huldrych Zwingli a été alimenté ces dernières années par des fonds prélevés du résultat d'exploitation et alloués au financement des charges exceptionnelles liées au jubilé de la Réforme et aux travaux de préparation du passage à l'EERS.

En 2020, il est prévu de retirer 120 KCHF du Fonds Huldrych Zwingli pour le développement de l'identité visuelle de l'EERS et le site Internet.

La réserve de cotisation de l'employeur qui avait pu être constituée lors du passage de la caisse de pension de la Paroisse générale de Berne à la Fondation Abendrot en 2013 a été complètement dissoute au début de 2019.

Quelque 100 KCHF sont prélevés chaque année de la réserve de réévaluation de l'immeuble. Cette réserve avait été constituée en 2010 lors de la réévaluation de l'immeuble. Les amortissements annuels restent donc sans incidence sur le résultat.

Les variations du capital sont détaillées à la page 16.

Incidence des variations des fonds sur le résultat annuel

Résultat d'exploitation	-341	
Résultat financier	50	
Autres résultats	16	
Résultat avant variation du capital des fonds	-275	
Fonds affectés	50	<i>100 ans de la FEPS</i>
	15	<i>Projets des Églises suisse à l'étranger</i>
	-6	<i>Autres fonds affectés</i>
Fonds libres	120	<i>Identité visuelle et site Internet</i>
	-11	<i>Autres fonds libres</i>
Réserve de réévaluation de l'immeuble	100	<i>De 2010, afin de neutraliser les amortissements</i>
Variation du capital des fonds	268	
Résultat annuel	-7	

3 Charges des projets (frais de personnel et généraux)

Projets	Budget 20	Budget 19
Être Église protestante sur trois plans	967	630
Champs d'action	249	165
100 ans de la FEPS	130	202
Identité visuelle	106	118
Site Internet avec hub	259	0
Collaboration des présidences	45	16
Mise en route de l'EERS	178	129
Être Église protestante avec d'autres	1'676	1'766
Œcuménisme en Suisse	96	91
CEPE	127	117
Œcuménisme dans le monde	452	577
Œuvres et organisations missionnaires	29	11
Chrétiens menacés	17	15
Fonds transférés	955	955
La foi et la proclamation protestantes	454	538
Prix de la prédication	60	31
Vie chrétienne	27	36
Solidarité protestante suisse	82	51
Fonds transférés	285	420
La célébration et la prière protestantes	479	469
Travail liturgique	46	64
Oeco et sauvegarde de la Création	31	8
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	23	18
Droits d'auteur	379	379
L'action protestante	981	1'157
Diaconie	294	308
Politique migratoire et d'asile	103	218
Politique des femmes et de genre	79	91
Fonds transférés	505	540
L'engagement public protestant	949	1'216
Travail de relations publiques de l'EERS	438	644
Positions évangéliques	114	282
Défense d'intérêts et prise d'influence	211	128
Paix religieuse	151	127
Fonds transférés	35	35
Non encore attribués	220	220
Total projets	5'726	5'996

Explications au sujet des charges des projets

Être Église protestante sur trois plans

Le budget prévisionnel repose sur l'hypothèse que le Synode définira les premiers champs d'action selon le § 21 let. d de la constitution à l'été 2020. Afin que les travaux puissent commencer tout de suite après le Synode, le Conseil a bloqué des ressources en temps de travail (240 KCHF) auxquelles viennent s'ajouter 10 KCHF de frais généraux. Selon les décisions prises par le Synode concernant les divers champs d'action, la pondération des postes budgétaires peut changer.

Dans le cadre du premier Synode de l'été 2020, il est prévu de commémorer le 100^e anniversaire de la fondation de la FEPS. 75 KCHF de frais de personnel et 55 KCHF de frais généraux ont été réservés à cet effet. Ces charges seront en partie couvertes par un montant de 50 KCHF tiré du Fonds Journées de l'Église en Suisse.

À la suite du retour positif de plusieurs Églises membres concernant l'identité visuelle de l'EERS, des travaux d'adaptation à leurs besoins individuels ont été prévus dans le budget. Le montant effectif des coûts dépendra du nombre d'Églises qui souhaiteront finalement adopter cette identité visuelle. Les dépenses encourues seront en partie financées par un prélèvement du Fonds Zwingli à hauteur de 80 KCHF.

En même temps que l'EERS verra officiellement le jour le 1^{er} dimanche de l'Avent de 2019, le nouveau site Internet deviendra également opérationnel. Cette plateforme veut avant tout être la plaque tournante de la communication institutionnelle à tous les plans : national, cantonal et local. À part l'espace public, la plateforme comportera aussi un espace sécurisé nécessitant un identifiant personnalisé, qui sera réservé à l'échange et aux services pour les Églises membres. Les travaux techniques et thématiques seront poursuivis en 2020. Ils généreront 180 KCHF en heures de travail et 80 KCHF en frais généraux. 40 KCHF seront tirés du Fonds Zwingli pour participer au financement de ces charges.

Une retraite de la Conférence des présidences d'Église CPE est à nouveau prévue en 2020, en plus des séances régulières.

Il faudra encore préparer en 2020 différents règlements pour établir l'EERS. Du temps de travail a par ailleurs été alloué aux travaux sur les fondements théologiques.

Être Église protestante avec d'autres

Les projets de l'œcuménisme en Suisse et dans le monde entrent dans ce domaine thématique. Ces projets seront poursuivis dans le cadre des années précédentes.

L'œcuménisme en Suisse englobe les contributions à la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC d'un montant de 40 KCHF, les frais de personnel pour la collaboration avec la Conférence des évêques suisses CES, la Commission de dialogue protestants/catholiques romains CDPC et la CTEC, ainsi que les rencontres de délégations des Églises libres et la collaboration avec les Églises de la migration. L'année dernière, ces rencontres figuraient sous la rubrique « Migration ».

Pour la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE, le budget prévoit, comme l'an dernier, des contributions à hauteur de 60 KCHF, avec en plus des frais de personnel et des frais généraux de l'ordre de 65 KCHF. Dans ces montants est contenu le temps de travail pour la collaboration à la réunion de membres des synodes à Bad Herrenalb (Allemagne), la participation aux projets et groupes de travail de la CEPE et le dialogue avec le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens.

À cela s'ajoutent environ dix jours de travail que le président du Conseil consacrerait au Conseil de la CEPE dont il est le président et à sa participation à la réunion de membres des synodes.

Sous le mot-clé « Œcuménisme dans le monde » est résumé l'engagement au sein du Conseil œcuménique des Églises COE, la Conférence des Églises européennes KEK et la Communion mondiale d'Églises réformées CMER, ainsi que d'autres relations œcuméniques bilatérales. Il se décline essentiellement en contributions : COE (130 KCHF), KEK (85 KCHF), CMER (50 KCHF). Le budget inclut aussi des frais généraux à hauteur de 60 KCHF et des frais de personnel de 65 KCHF. Là-dessus, 35 KCHF sont destinés à une participation à l'assemblée plénière du COE à Karlsruhe (Allemagne) en 2021 dont les modalités exactes restent à définir.

60 KCHF sont prévus au budget pour la contribution à des projets concrets des organisations internationales.

La foi et la proclamation protestantes

Le Conseil entend décerner le troisième Prix de la prédication dans le cadre du premier Synode. Pour les préparatifs et la réalisation de cette manifestation, 45 KCHF de frais de personnel et 15 KCHF de frais généraux ont été inscrits au budget.

Au mot-clé « Vie chrétienne » s'associent avant tout des frais de personnel et des frais généraux pour la Commission Église et Tourisme.

L'Assemblée des délégués avait décidé à l'été 2017 de gérer la Solidarité protestante suisse SPS sous forme d'une conférence de la FEPS. La fortune de la SPS a été transférée à la FEPS au début 2019. Jusqu'en 2018, l'administration était assurée par les associations d'entraide cantonales et par des bénévoles. Dans ce budget, un poste de 50 KCHF a été prévu à cet effet, plus 30 KCHF de frais généraux. Les frais généraux seront financés par un prélèvement du Fonds.

Le budget entend mettre à contribution le Fonds SPS de la manière suivante : un montant sera prélevé de la Collecte de la Réformation pour participer au financement des nouvelles fondations de l'église réformée d'Einsiedeln, un autre sera versé à la Fondation de la Réformation et un montant tiré de l'offrande des catéchumènes contribuera au financement d'un projet des Églises protestantes en Syrie pour des enfants et des jeunes, le tout pour la somme totale de 270 KCHF. Enfin, les ressources du Fonds CESE contribueront au financement de projets des Églises suisses à l'étranger.

La célébration et la prière protestantes

Le travail liturgique porte avant tout sur le soutien de la Commission de liturgie. Quelque 30 KCHF ont été réservés aux thèmes environnementaux dans le budget, dont quelque 20 KCHF de frais de personnel et 10 KCHF de frais généraux qui doivent avant tout soutenir la diffusion de matériel lié au projet « Un temps pour la Création ». Des messages à l'occasion de fêtes religieuses sont également prévus en 2020.

Les frais de droits d'auteur englobent les redevances versées pour les droits d'auteur à Suisa (musique), Pro Litteris (textes), Suisseimage (images) et VG Musikedition (copies pour l'usage durant le culte), ainsi que les dépenses d'assistance juridique versées à la Fédération des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN) que la FEPS verse pour ses Églises membres.

Les contributions à la VG Musikedition ont augmenté de 12% en raison du plus grand nombre de copies déclarées par les paroisses.

L'action protestante

Les projets de Diaconie Suisse seront poursuivis dans le même cadre que les années passées. Les frais de personnel de quelque 105 KCHF et les frais généraux à hauteur de 120 KCHF sont cofinancés par des fonds de tiers d'un montant de 85 KCHF. Dans la période de 2017 à

2019, la KIKO avait soutenu la mise en place et l'entretien de la plateforme Internet *diaconie.ch* par une aide de lancement de 80 KCHF. En 2020, l'EERS financera la plateforme par ses propres moyens, les charges annuelles pouvant être réduites de 10 KCHF grâce à l'externalisation d'un mandat.

Le mot-clé «Diaconie» intègre en outre les soins palliatifs (25 KCHF) et le soutien à l'aumônerie de l'armée (45 KCHF).

Dans le domaine de la migration, l'EERS soutiendra avant tout l'aumônerie dans les centres fédéraux par des ressources de personnel (50 KCHF), comme les années passées. Au-delà, 40 KCHF supplémentaires sont prévus pour la protection des réfugiés et des requérants d'asile et 15 KCHF pour entretenir les relations avec les partenaires dans la politique de la migration.

Sous le mot-clé « Femmes et Politique de genre » sont rassemblés la Conférence Femmes (50 KCHF), les travaux administratifs en faveur du Fonds Travail des Femmes (15 KCHF) et le projet « Transgressions » (10 KCHF).

Les contributions extraordinaires des Églises membres en faveur de l'aumônerie dans les centres fédéraux sont transférées dans leur intégralité conformément à la clé de répartition (420 KCHF). Le résultat de la collecte pour le Fonds Travail des Femmes a été révisé à la baisse dans le budget de cette année, les montants distribués seront en conséquence plus modestes. Les contributions du Fonds Travail des Femmes bénéficient dans une grande mesure aux Femmes Protestantes en Suisse FPS et alimentent par ailleurs certains projets.

L'engagement public protestant

Sous le travail de relations publiques de l'EERS sont comptabilisées les heures des collaboratrices de la communication qu'il est impossible d'affecter à des projets concrets, dont notamment le travail médiatique en général et le soutien médiatique. Le développement de l'identité visuelle et la création du site Internet ont absorbé beaucoup de ressources ces dernières années, mais le travail de presse et médiatique sera à nouveau intensifié dès 2020.

Les positions évangéliques sont défendues à travers un certain nombre de projets de moindre envergure, dont le projet « Mariage et couples » de l'ITE qui sera bouclé en 2020 (15 KCHF). L'EERS actualisera aussi ses positions sur le thème «Début et fin de la vie» au vu de l'évolution du discours sociétal.

Le lobbying et la prise d'influence s'expriment à travers divers projets. Le plus important projet concerne le soutien par l'EERS au Forum politique de Berne par une aide financière de 75 KCHF et d'un apport de ressources de personnel. L'EERS assume cet engagement pour le Forum conjointement avec la Conférence centrale catholique romaine RKZ et les Églises réformées Berne-Jura-Soleure participent à la programmation thématique.

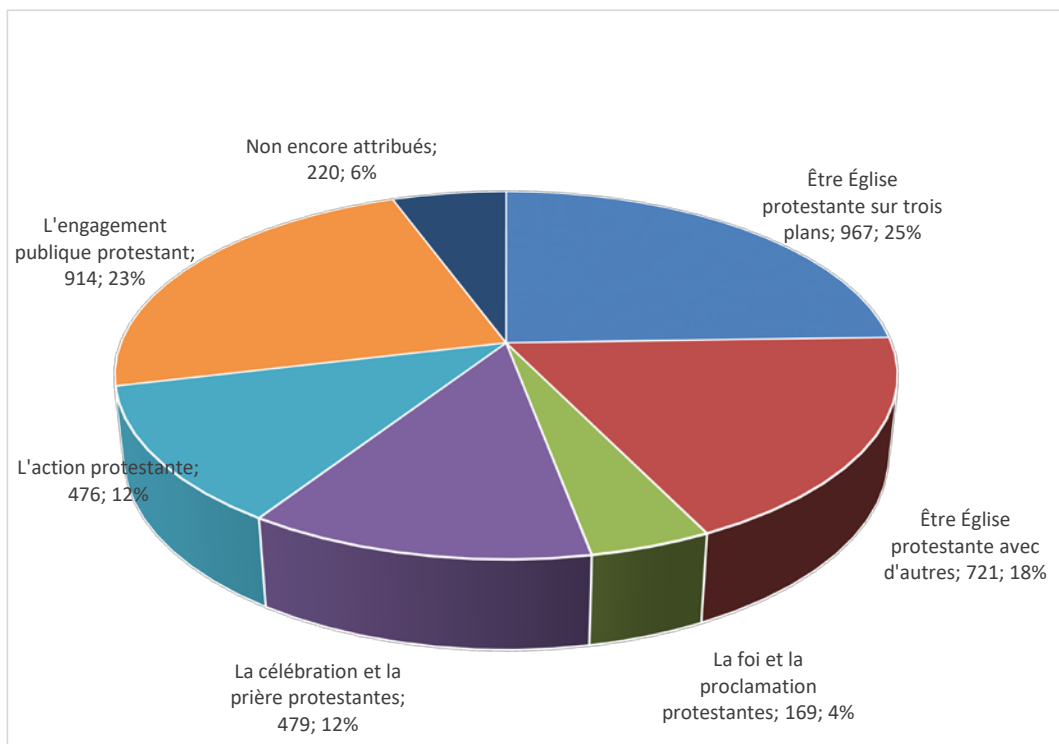
Le budget alloue un montant respectif de 25 KCHF au monitoring des activités sous la Coupole fédérale, aux consultations et élaborations de positions, ainsi qu'au dialogue avec les partis et au cercle de discussion politique de l'EERS à la Grande Société. Des collaborateurs de l'EERS s'investissent en outre dans des commissions extra-parlementaires (15 KCHF).

L'EERS poursuivra son soutien au SCR par sa collaboration et un montant de 40 KCHF, comme jusqu'ici, et va en outre maintenir le dialogue bilatéral avec des protagonistes juifs et musulmans.

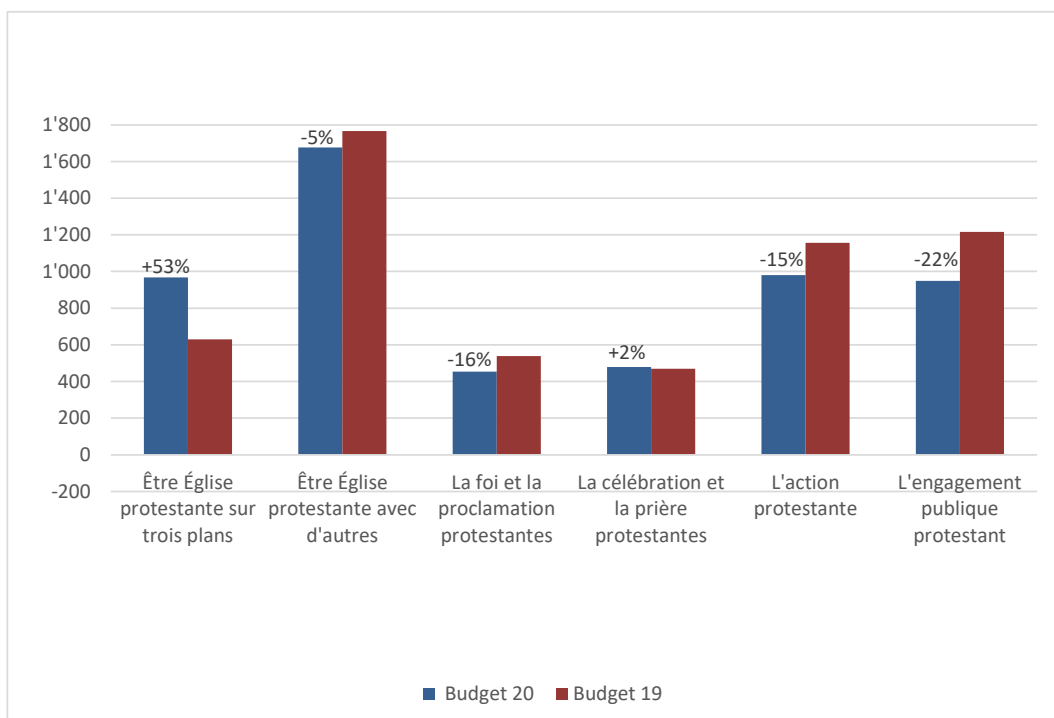
Au total, les charges des projets restent inférieures de 270 KCHF à celles de l'exercice précédent. Ceci d'une part parce que les attentes ont été révisées concernant les collectes des fonds SPS et Travail des Femmes et que par conséquent, ces Fonds devront aussi réduire leur financement de projets. Et d'autre part, un poste de spécialiste est vacant et sera mis au concours aussitôt que les champs d'action et le profil requis seront connus.

Charges des projets par domaine thématique

Sans transmissions ni contributions de fonds liés, en %



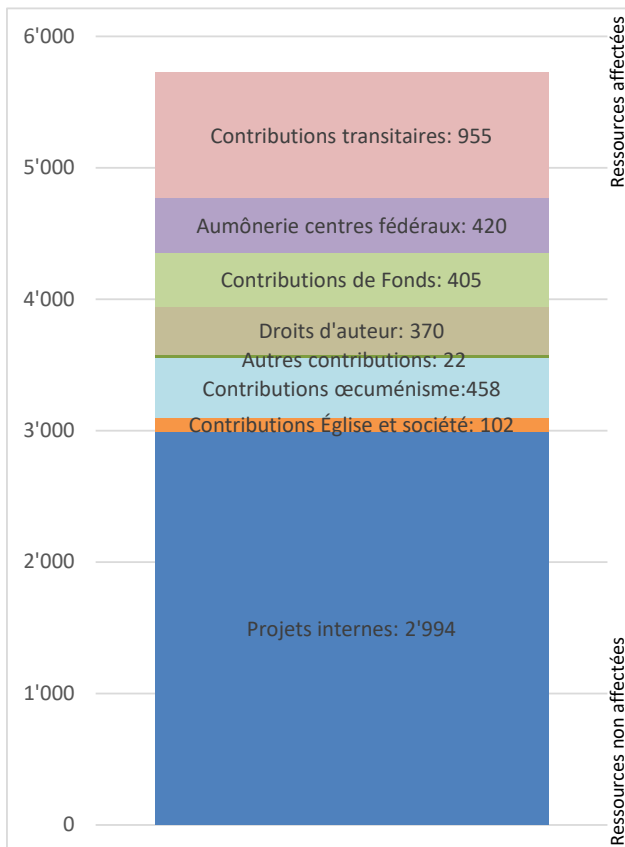
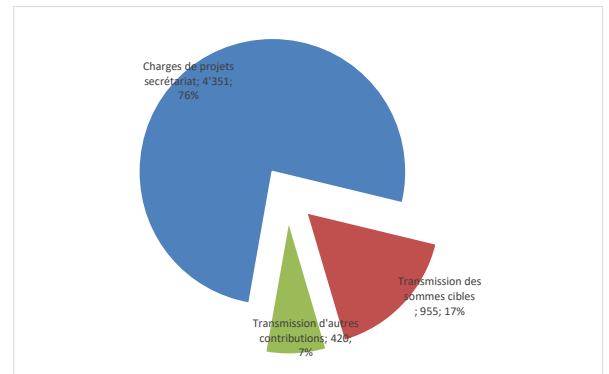
En %, en comparaison avec l'exercice précédent



Répartition des charges par objectif

Le Conseil ne peut disposer que d'environ trois quarts du budget alloué aux projets. Un quart du budget concerne des contributions en transit vers les œuvres d'entraide et missionnaires protestantes et l'Institut œcuménique Bossey, ou encore l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérants d'asile.

Le reste, soit quelque 4 350 KCHF est également partiellement affectés. Le graphique ci-dessous classe la totalité des charges des projets de 5 726 KCHF en fonction de l'influence que le Conseil peut exercer sur l'utilisation des fonds.



La moitié seulement du budget des projets est destinée au travail du Secrétariat.

L'autre moitié va à des projets et des contributions externes que l'EERS verse pour ses Églises membres.

■ Près de 25% du budget concernent les montants susmentionnés qui sont en transit vers les œuvres d'entraide et missionnaires et l'Institut œcuménique Bossey ou l'aumônerie dans les centres fédéraux.

■ Les montants acheminés vers des projets par des Fonds dédiés correspondent à environ 7% du budget des projets. Les contributions concrètes sont déterminées par les commissions du Conseil en fonction de l'objectif stipulé par les donateurs.

■ Environ 6,5% du budget des projets vont aux redevances sur les droits d'auteur. L'EERS a conclu des contrats avec les sociétés d'exploitation en faveur des paroisses protestantes.

■ 8% supplémentaires du budget des projets sont destinés aux contributions à des organisations internationales et à l'œcuménisme en Suisse.

■ Quelque 2% des contributions sont orientés vers des institutions qui abordent des thèmes ecclésiaux («Église et société») ainsi que d'autres organisations, notamment dans le domaine de la migration et des soins palliatifs («autres contributions»).

4 Charges structurelles

	Budget 20	Budget 19	Comptes 18
Synode	300	245	255
Conseil	638	1'192	1'063
Bureau du Président	515		
Services centraux	686	737	850
Infrastructure	232	228	278
Immeuble	205	205	201
Bibliothèque	37	36	39
Frais administratifs des départements	22	37	18
Total	2'635	2'680	2'704

Explications concernant les charges structurelles

Synode

Sous cette rubrique figurent les frais de personnel à hauteur de 175 KCHF pour l'assistance administrative, la secrétaire du Synode et d'autres travaux de soutien tels que le contrôle interne des traductions (env. 0,9 EPT), ainsi que la participation des spécialistes du Secrétariat aux Synodes (env. 0,25 EPT). Ces charges sont un peu plus élevées que l'année précédente. Les frais généraux s'établissent à 125 KCHF et ne dépasseront donc pas les dépenses engagées pour les Assemblées des délégués des années précédentes.

Dans le cadre du premier Synode, le 100^e anniversaire de la fondation de la FEPS sera célébré et le Prix de la prédication sera remis. Les charges en résultant ont été budgétées sous les charges de projets.

Conseil

Les charges du Conseil englobent le traitement des membres exerçant leur fonction à titre accessoire (370 KCHF, y compris charges annexes), ainsi que les frais de personnel de l'assistante administrative au Conseil (0,7 EPT), la préparation et le suivi des séances par la directrice du Secrétariat et les travaux des spécialistes du Secrétariat pour le Conseil (149 KCHF), ainsi que des frais de voyages et de représentation, des honoraires et des autres frais généraux (119 KCHF).

Bureau du Président

Le budget 2020 présente pour la première fois séparément les charges du bureau du Président en tant qu'élément de la conduite tripartite de l'EERS et celles de l'instance exécutive. Les charges portent sur l'indemnité du président du Conseil engagé à plein temps, à laquelle s'ajoutent les frais de personnel pour son assistance administrative (0,8 EPT), le collaborateur personnel (0,6 EPT) et ainsi que des frais de voyages et de représentation, des honoraires et des autres frais généraux d'un montant approximatif de 50 KCHF.

Le poste du collaborateur personnel a été repourvu à mi-2019.

Services centraux

Près de 90% des charges vont au compte des frais de personnel pour la direction, les services des finances, du personnel et de l'accueil. 10% sont des frais généraux.

Infrastructure

Cette rubrique intègre les dépenses pour l'informatique, amortissements inclus (env. 130 KCHF), la formation continue, le recrutement de personnel et d'autres charges dont quelque 25% pour les frais de personnel.

Les amortissements pour l'informatique seront inférieurs en 2020 à ceux des années précédentes, étant donné que la limite d'activation avait été augmentée en 2018 et que les postes de travail informatiques achetés en 2018 ont été directement comptabilisés sous les charges.

Immeuble

L'immeuble, revalorisé en 2010, est amorti à hauteur de quelque 100 KCHF par an sur une période de 40 ans. Les autres charges vont au compte des redevances et de l'entretien.

Charges administratives des départements

Rapports, y compris le rapport d'activité, la commission du personnel, les travaux de traduction, etc.

5 Tableau des variations du capital

Comptes	Existant initial 1.1.2020	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2020
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	66		90		-90	66
Fonds droits de l'Homme	71		35		-37	69
Fonds Solidarité protestante Suisse	550 ¹⁾		300		-300	550
Fonds Églises suisses à l'étranger	353				-15	338
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163				-50	113
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		420		-420	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	11		93		-85	19
Capital des fonds (fonds affectés)	1'253		938	0	-997	1'194
Réserves de réévaluation						
Réserve de cotisation d'employeur	0 ²⁾					0
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'985				-100	2'885
Réserve de fluctuations des placements	1'131					1'131
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	0				0	0
Fonds Huldrych Zwingli	817				-120	697
Fonds manifestations internationales	214		30		-17	227
Fonds John Jeffries	1'256				-2	1'254
Fonds publications / documentation	0					0
Fonds de solidarité	21					21
Capital libre généré						
Capital généré	1'183			-3		1'180
Résultat annuel	54	-7		3		50
Capital de l'organisation	7'661	-7	30	0	-239	7'445

Comptes	Existant initial 1.1.2019	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2019
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	71		120		-125	66
Fonds droits de l'Homme	72		35		-36	71
Fonds Solidarité protestante Suisse ¹⁾	0		400		-400	0
Fonds Églises suisses à l'étranger	373				-20	353
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		420		-420	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	11		65		-65	11
Capital des fonds (fonds affectés)	729		1'040		-1'066	703
Réserves de réévaluation						
Réserve de cotisation d'employeur	236				-30	206
Réserve de réévaluation de l'immeuble	3'085				-100	2'985
Réserve de fluctuations des placements	1'131					1'131
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88				-88	0
Fonds Huldrych Zwingli	902				-85	817
Fonds manifestations internationales	244		30		-60	214
Fonds John Jeffries	1'258				-2	1'256
Fonds publications / documentation	5				-5	0
Fonds de solidarité	21					21
Capital libre généré						
Capital généré	1'183			0		1'183
Résultat annuel	57	-3		0		54
Capital de l'organisation	8'210	-3	30	0	-370	7'867

- 1) Au début 2019, Solidarité protestante suisse a transféré son patrimoine à la FEPS. Le montant exact n'ayant pas été connu en 2018, il figure par un montant nul dans le budget.
- 2) La réserve de cotisations de l'employeur a été entièrement dissoute au début 2019, ce qui n'était pas encore prévu dans le budget 2019.

Explications relatives aux variations du capital

Existant initial au 1.1.2019

Valeurs du bilan au 31.12.2018.

Existant final au 31.12.2019 et existant initial au 1.1.2020

Existant initial au 1.1.2019 extrapolé en fonction du budget 2019.

Produits internes

Le capital généré durant la période (résultat annuel).

Dotation externe

Attributions au capital durant la période.

Transferts à l'intérieur des Fonds

Transfert du résultat de l'exercice précédent dans le capital généré.

Utilisation externe

Prélèvements des Fonds

Existant final au 31.12.2020

Valeurs prévues au bilan en raison des variations anticipées du capital.

Fonds CESE

L'engagement de la FEPS en faveur des Églises suisses à l'étranger (CESE) a pris fin en 2017. La fortune résiduelle du Fonds est consacrée à des projets concrets d'Églises suisses à l'étranger.

Fonds Solidarité protestante suisse

Conformément à la décision de l'AD de l'été 2017, l'EERS a donné à Solidarité protestante suisse (SPS) la forme d'une conférence. SPS a transférée sa fortune à la FEPS à début 2019. Le capital se compose du legs J. Stehli et des contributions transitoires issues de la collecte de la Réformation, de l'offrande des catéchumènes, ainsi que des dons « coup de cœur ».

Le budget estime les rentrées des collectes à 300 KCHF. Les frais généraux pour la publicité, etc., sont financés avec les fonds collectés. Après déduction de ces charges, 80% de la collecte de la Réformation doivent contribuer au financement des nouvelles fondations de l'église réformée d'Einsiedeln et 20% seront alloués à la Fondation de la Réformation. L'offrande des catéchumènes servira à soutenir le travail des Églises protestantes en Syrie en faveur des enfants et des jeunes.

Capital SCR

La FEPS a exercé la présidence du Conseil suisse des religions jusqu'au début de 2018, puis a passé le témoin à l'Église catholique chrétienne. L'administration reste cependant aux mains de l'EERS qui continue donc à gérer le capital du SCR comme fonds affecté.

Réserve de cotisation de l'employeur

Au début 2017, la caisse de pension de la Fondation Abendrot avait annoncé une nouvelle réduction du taux de conversion. L'employeur et les collaborateurs se sont entendus sur un moyen d'amortir quelque peu cette perte pour les assurés. La réserve de cotisation de l'employeur qui se montait à 236 KCHF a été entièrement injectée au début de 2019 dans l'avoir des assurés. Les assurés, qui participeront également à l'effort, verront leurs cotisations à la

caisse de pension augmenter de cinq points de pourcentage. De cette manière, les assurés auront remboursé la moitié du versement ad hoc en quatre ans. Dans les années 2019 à 2022, le résultat du compte d'exploitation s'améliorera d'env. 30 KCHF chaque année, après quoi leur part sera à nouveau ramenée à son niveau initial.

Réserve de réévaluation de l'immeuble

L'amortissement de l'immeuble du Sulgenauweg qui a été réévalué en 2010 est entièrement débité à la réserve de réévaluation.

Réserves de fluctuations des cours des titres

L'objectif est de maintenir une réserve de fluctuations des cours à hauteur de 25% de la valeur des titres.

Fonds pour les manifestations internationales

30 KCHF alimenteront ce fonds chaque année en vue de financer les contributions aux assemblées générales des organisations internationales ou d'autres dépenses uniques. En février 2020, l'EERS sera l'hôte du comité permanent sur le consensus et la collaboration du COE. Une journée de rencontre et d'échange entre l'EERS et le comité sera financée avec les moyens du Fonds (17 KCHF).

Fonds Huldrych Zwingli

En 2020, 120 KCHF seront tirés du Fonds pour financer l'identité visuelle de l'EERS et ses prestations sur l'Internet (hub).

Fonds John Jeffries

Prélèvement pour le remplacement des fenêtres de l'immeuble du Sulgenauweg (amortissement annuel).

Capital généré

Le capital libre de l'EERS généré au fil des années précédentes (excédents de recettes / excédents de charges).

Résultat annuel

Le résultat déterminé dans le compte de résultat.

6 Contributions des membres – commentaires

Les contributions n'ont pas changé depuis 2012 et le montant budgété est donc de 6 063 KCHF. Les montants à charge des différentes Églises membres ont été établis, comme le règlement concernant la clé de répartition des contributions le stipule, sur la base du nombre de membres par Église et du facteur de l'Église.

Le nombre des membres et les paramètres influençant le facteur de l'Église ont été actualisés sur la base du recensement de 2018.

Le nombre des membres est défini sur la base des indications fournies par les Églises membres. Ce nombre a été corrigé dans trois cas après comparaison avec les chiffres de l'Office fédéral de la statistique conformément à l'art. 5 du Règlement.

Dans le facteur de l'Église, il est tenu compte de l'indice des ressources des cantons, du financement des Églises et de la proportion de protestants dans un canton.

Comme par le passé, l'indice des ressources des Églises qui ne perçoivent pas d'impôt ecclésiastique pour les personnes morales a été corrigé. Un indice alternatif sans revenu des personnes morales a alors été calculé.

Comme élaboré dans le projet de règlement concernant la clé de répartition de l'été 2016 à l'attention de l'AD, le financement d'une Église est établi sur la base du revenu par contribuable provenant de l'impôt ecclésiastique et de fonds publics. Jusqu'à présent, ces chiffres étaient tirés de l'étude du programme national de recherche « Collectivités religieuses, État et société » de l'année 2010. Cette étude avait été réalisée à l'époque par la société Ecoplan qui a actualisé ces chiffres en 2018 sur mandat de la FEPS et de la Conférence centrale catholique romaine RKZ.

Le facteur de l'Église tient compte des possibilités financières inégales des Églises. L'Église évangélique réformée de Bâle-Ville avait demandé au Conseil dès 2017 de prendre en compte sa situation particulière d'Église urbaine, expliquant que ses charges pour la cathédrale, l'Église ouverte et d'autres tâches typiques d'une Église urbaine ne sont pas cofinancées par les paroisses rurales comme dans les cantons de plaine.

Ce facteur spécial n'avait pas trouvé place dans le règlement. Mais l'esprit qui a présidé à l'élaboration de ce règlement devrait permettre de rendre justice à la situation particulière d'une Église.

En vertu de l'article 1 du Règlement concernant la clé de répartition, l'obligation des Églises membres de verser leurs cotisations découle de la décision prise par l'Assemblée des délégués qui détermine chaque année le montant des contributions de membre. C'est pourquoi le Conseil propose à l'Assemblée des délégués d'ajuster manuellement le facteur de correction « Financement ». Pour l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville, il en résultera un nouveau montant d'env. 67 KCHF, soit environ 16 KCHF de moins que sans ajustement.

7 Contributions des membres

	M_i	B_{1_i}	K_1	a	b	c	K_i	$B_{1_i} * K_i$	G_i	$B_i \text{ Neu}$	$B_i \text{ 2018}$	$B_i \text{ Neu} - B_i \text{ 2018}$		
Église membre	Nombre de membres	Contribution sans correction	Facteur de l'Église (neutre)	Correction Indice des ressources	Correction financement	Correction proportion de protestants	Somme: K1+a+b+c	Résultat intermédiaire	Clé de répartition	Contribution 2020	Contribution 2019	Écart en CHF	Écart en %	Église membre
AG	166'555	466'354	1.00	-0.10	0.50	0.00	1.40	652'896	7.703%	467'018	475'096	-8'078	-1.7%	AG
AI/AR	24'067	67'388	1.00	-0.10	0.45	0.00	1.35	90'974	1.073%	65'074	59'727	5'347	9.0%	AI/AR
BE-JU-SO	615'190	1'722'532	1.00	-0.10	0.30	0.05	1.25	2'153'165	25.402%	1'540'165	1'524'416	15'749	1.0%	BE-JU-SO
BL	87'031	243'687	1.00	0.15	0.45	0.00	1.60	389'899	4.600%	278'896	278'657	239	0.1%	BL
BS	27'129	75'961	1.00	0.15	0.30	-0.20	1.25	94'951	1.120%	67'919	100'631	-32'712	-32.5%	BS
FR	41'833	117'132	1.00	-0.10	0.30	-0.20	1.00	117'132	1.382%	83'785	83'185	600	0.7%	FR
GE	55'161	154'451	1.00	0.15	-0.25	-0.20	0.70	108'116	1.276%	77'336	81'669	-4'333	-5.3%	GE
GL	13'949	39'057	1.00	-0.10	0.45	0.00	1.35	52'727	0.622%	37'716	33'930	3'786	11.2%	GL
GR	66'533	186'292	1.00	-0.10	0.45	0.00	1.35	251'494	2.967%	179'894	177'541	2'353	1.3%	GR
LU	42'207	118'180	1.00	0.00	0.45	-0.20	1.25	147'725	1.743%	105'668	103'112	2'556	2.5%	LU
NE	36'807	103'060	1.00	-0.10	-0.20	0.00	0.70	72'142	0.851%	51'603	54'370	-2'767	-5.1%	NE
NW	4'385	12'278	1.00	0.30	0.45	-0.20	1.55	19'031	0.225%	13'613	13'052	561	4.3%	NW
OW	2'939	8'229	1.00	0.30	0.60	-0.30	1.60	13'166	0.155%	9'418	5'464	3'954	72.4%	OW
SG	106'028	296'878	1.00	-0.10	0.60	0.00	1.50	445'317	5.254%	318'536	312'020	6'516	2.1%	SG
SH	29'615	82'922	1.00	-0.10	0.45	0.00	1.35	111'945	1.321%	80'075	80'719	-644	-0.8%	SH
SO	26'771	74'959	1.00	-0.10	0.50	-0.20	1.20	89'951	1.061%	64'342	70'798	-6'456	-9.1%	SO
SZ	18'556	51'957	1.00	0.25	0.25	-0.20	1.30	67'544	0.797%	48'314	52'683	-4'369	-8.3%	SZ
TG	94'590	264'852	1.00	-0.10	0.45	0.00	1.35	357'550	4.218%	255'756	232'917	22'839	9.8%	TG
TI	13'009	36'425	1.00	-0.10	-0.30	-0.30	0.30	10'928	0.129%	7'817	11'488	-3'671	-32.0%	TI
UR	1'720	4'816	1.00	-0.10	0.45	-0.30	1.05	5'057	0.060%	3'617	3'830	-213	-5.6%	UR
VD	213'500	597'800	1.00	0.15	0.10	0.00	1.25	747'250	8.816%	534'510	553'521	-19'011	-3.4%	VD
VS	20'071	56'199	1.00	-0.10	-0.20	-0.30	0.40	22'480	0.265%	16'080	16'720	-640	-3.8%	VS
ZG	17'389	48'689	1.00	0.45	1.00	-0.20	2.25	109'550	1.292%	78'361	75'319	3'042	4.0%	ZG
ZH	432'655	1'211'433	1.00	0.30	0.60	0.00	1.90	2'301'723	27.155%	1'646'428	1'631'077	15'351	0.9%	ZH
EMK	5'135	14'378	1.00				1.00		0.450%	27'270	27'270	0	0.0%	EMK
EELG	468	1'310	1.00				1.00		0.064%	3'890	3'890	0	0.0%	EELG
Total	2'163'293	6'057'219						8'432'713	100%	6'063'101	6'063'102			Total

8 Sommes cibles et autres contributions

	Clé de répartition	Centres fédéraux	Contributions extraordinaires	Sommes cibles CHKiA	Sommes cibles Institut	Sommes cibles EPER	Sommes cibles EPER	
	2020		autres		Bossey		Aide aux réfugiés	
	%	CHF		CHF	CHF	CHF	CHF	
AG	7.703%	32'351	0	0	4'622	188'634	79'719	AG
AI/AR	1.073%	4'508	0	0	644	26'284	11'108	AI/AR
BE-JU-SO	25.402%	106'689	0	0	15'241	622'092	262'905	BE-JU-SO
BL	4.600%	19'320	0	0	2'760	112'650	47'607	BL
BS	1.120%	4'705	0	0	672	27'433	11'594	BS
FR	1.382%	5'804	0	0	829	33'842	14'302	FR
GE	1.276%	5'357	0	0	765	31'237	13'201	GE
GL	0.622%	2'613	0	0	373	15'234	6'438	GL
GR	2.967%	12'462	0	0	1'780	72'661	30'708	GR
LU	1.743%	7'320	0	0	1'046	42'681	18'037	LU
NE	0.851%	3'575	0	0	511	20'843	8'809	NE
NW	0.225%	943	0	0	135	5'498	2'324	NW
OW	0.155%	652	0	0	93	3'804	1'608	OW
SG	5.254%	22'065	0	0	3'152	128'661	54'374	SG
SH	1.321%	5'547	0	0	792	32'343	13'669	SH
SO	1.061%	4'457	0	0	637	25'989	10'983	SO
SZ	0.797%	3'347	0	0	478	19'515	8'247	SZ
TG	4.218%	17'717	0	0	2'531	103'303	43'657	TG
TI	0.129%	541	0	0	77	3'157	1'334	TI
UR	0.060%	251	0	0	36	1'461	617	UR
VD	8.816%	37'026	0	0	5'289	215'895	91'240	VD
VS	0.265%	1'114	0	0	159	6'495	2'745	VS
ZG	1.292%	5'428	0	0	775	31'651	13'376	ZG
ZH	27.155%	114'052	-6	-2	16'294	665'010	281'042	ZH
EEM	0.450%	1'889	0	0	270	11'015	4'655	EEM
EELG	0.064%	269	0	0	38	1'571	664	EELG
TOTAL	100%	420'000	0	0	60'000	2'448'962	1'034'965	TOTAL